

## DOSSIER DE PRESSE

**01 septembre 2011**

### **Déplacement de Michel Mercier, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés à l'Ecole nationale de Protection judiciaire de la jeunesse de Roubaix.**

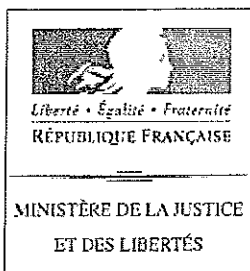
Michel Mercier, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, s'est rendu à l'Ecole nationale de Protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) de Roubaix le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Michel Mercier, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, a accueilli les futurs éducateurs de la PJJ, directeurs de services et stagiaires de la classe préparatoire intégrée, formés par une école qui célébrera ses 60 ans en 2012.

L'ENPJJ forme, chaque année, environ 120 éducateurs et 25 directeurs de services, à Roubaix (59) et les prépare à prendre en charge les mineurs ayant commis des actes de délinquance, en alternant cours et stage en structure éducative sur une période de 2 ans.

Pour en savoir plus, consultez ci-après les documents suivants :

- l'Ecole nationale de Protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)
- La justice recrute : des effectifs en augmentation



www.justice.gouv.fr

## L'ÉCOLE NATIONALE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (ENPJJ)

### 1952-2012 : 60 ANS AU SERVICE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

Le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011, l'ENPJJ comptera pour la première fois la présence d'un garde des Sceaux lors de sa rentrée.

Michel Mercier, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, accueillera les futurs éducateurs de la PJJ, formés par **une école qui célébrera ses 60 ans en 2012.**

#### HISTORIQUE

L'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, instaure une réponse pénale à la délinquance juvénile, accrue par « *la guerre et les bouleversements d'ordre moral et matériel qu'elle a provoqués* ». La conception de la réponse pénale d'immédiate après-guerre trouve alors ses fondements dans la nécessité « *d'accentuer en faveur de l'enfance délinquante le régime de protection qui inspire par tradition la législation française* », lit-on dans le préambule du texte, qui dispose également que « *la France n'est pas assez riche d'enfants pour négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains* ».

Les juges des enfants font leur apparition et une administration de mise en œuvre de leurs décisions est créée par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 1945. L'Education surveillée, qui deviendra, en 1992, la direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse, est née.

Dès novembre 1947, les premiers stages de formation des éducateurs de l'Education surveillée se mettent en place. C'est en 1951 qu'est créé le centre national de formation de l'Education surveillée (CNFE) à Vaucresson (92), qui accueillera ses premiers stagiaires en 1952.

En 1992, la direction de l'Education surveillée devient la direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse.

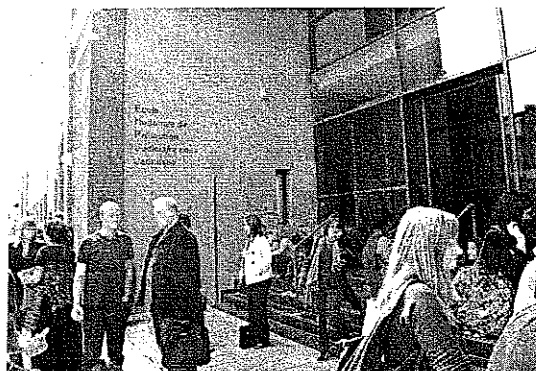
Le CNFE déménagea en 2008 à Roubaix (59) et se nomme désormais l'École nationale de Protection judiciaire de la jeunesse.

### L'ENPJJ : FORMER LES EDUCATEURS DE DEMAIN

#### Présentation

L'ENPJJ forme, chaque année, environ **120 éducateurs et 25 directeurs de services** à Roubaix (59) et les prépare à prendre en charge les mineurs ayant commis des actes de délinquance, en alternant cours et stage en structure éducative sur **une période de 2 ans.**

Installée en centre-ville sur le site des anciennes filatures, ce bâtiment de 6 000 m<sup>2</sup> abrite un amphithéâtre de 335 places, 30 salles de cours, 2 salles informatiques, 2 salles d'expression sportive et culturelle, un restaurant administratif et une cafétéria. Un centre de documentation et une bibliothèque de recherche sont également à la disposition des stagiaires.



Avec 60 000 ouvrages et 400 collections et revues, c'est l'un des plus grands centres européens de ressource documentaire dédiés à l'enfance en difficulté.

Depuis avril 2009, les stagiaires sont logés dans une résidence hôtelière de 180 chambres et 20 studios, à deux pas de l'école.

### **Promotion 2011-2013**

A la rentrée 2011, l'ENPJJ accueille :

- **126 stagiaires éducateurs,**
- **25 stagiaires de la classe préparatoire intégrée** (cf. ci-dessous),
- **18 stagiaires directeurs de services.**

Cette nouvelle promotion d'éducateurs est composé de :

- **89 stagiaires issus du concours externe,**
- **37 stagiaires issus du concours interne.**

Par ailleurs, bénéficiant de modes de recrutements différenciés, intègrent à la rentrée 2011 :

- **35 stagiaires éducateurs sur titre**, c'est-à-dire titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé,
- **44 stagiaires issus de la « 3<sup>ème</sup> voie »**, c'est-à-dire les candidats justifiant de l'exercice, pendant au moins 5 ans au cours des 10 années précédant la date de clôture des inscriptions audit concours, d'une ou plusieurs activités exercées dans le domaine éducatif, social, sportif ou culturel.

### **LA CLASSE PREPARATOIRE INTEGREE (CPI)**

Dans le cadre de la politique d'égalité des chances, chaque école du ministère de la Justice et des Libertés a créé une classe préparatoire afin d'offrir chaque année **les meilleures conditions possibles d'apprentissage aux jeunes** qui, du fait de leur situation géographique, sociale ou familiale, ne pourraient pas préparer le concours dans de bonnes conditions.

La classe préparatoire intégrée (CPI) de l'ENPJJ, créée en 2008, accueille **25 personnes** dont la formation, l'hébergement et la restauration sont pris en charge financièrement par l'ENPJJ afin qu'ils puissent préparer le concours d'éducateur de la Protection judiciaire de la Jeunesse.

Sélectionnés sur dossier et entretien, les 25 élèves de la CPI, âgés de 18 ans au minimum et titulaires au moins d'un bac+2, bénéficient d'une préparation intensive et individualisée de cinq mois pour mettre toutes leurs chances de leur côté pour être admis au concours externe d'éducateur de la PJJ.

**Depuis 2008, 71 personnes ont intégré la classe préparatoire intégrée, parmi lesquelles 25 ont par la suite été reçues au concours d'éducateurs de la PJJ.**

**Plus d'informations sur [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr),  
rubrique METIERS, protection judiciaire de la jeunesse**



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

## LA JUSTICE RECRUTE : DES EFFECTIFS EN AUGMENTATION

### Des moyens pour de nouveaux recrutements

Le ministère de la Justice et des Libertés est **le seul ministère où les effectifs progressent de manière continue depuis 2002**, alors qu'à l'échelle de l'ensemble de l'Etat un fonctionnaire sur deux partant à la retraite n'est pas remplacé : cela signifie que depuis 2002 les efforts de rationalisation et les gains de productivité réalisés par les autres ministères ont permis de « financer » un important effort de rattrapage en faveur du ministère de la Justice et des Libertés en termes de créations d'emplois, sans pour autant remettre en cause l'objectif du Gouvernement de maîtriser l'emploi public.

Depuis 2002, les efforts ont permis d'accroître de **5 600** les effectifs du ministère (4 500 pour les services pénitentiaires et plus de 1 100 pour les services judiciaires).

S'engageant à ne pas entreprendre de nouvelles réformes sans moyens nouveaux, Michel Mercier a annoncé en mars 2011 l'octroi de **485 emplois supplémentaires** en 2012 et 2013.

#### 1. Les effectifs judiciaires

##### ▪ MAGISTRATS

→ Les effectifs passent de **6 952** magistrats en activité en 2002 à **8 197** au **1<sup>er</sup> janvier 2011**.

→ Soit une évolution des effectifs de **17,8 %** en 8 ans.

##### L'APPLICATION DES PEINES

375 juges d'application des peines en activité en 2011 contre 176 en 2001 (+113,07%).

##### ▪ FONCTIONNAIRES DE GREFFE

→ Les effectifs passent de 20 461 fonctionnaires de greffe en 2002 dont 7 860 greffiers à **21 091 fonctionnaires de greffe en 2011 dont 9 237 greffiers**.

→ Soit une évolution du nombre de greffiers de **18%**.

**La création de 399 postes de greffiers** en loi de finances 2011 se traduira par des arrivées en juridictions en 2012 et 2013, une fois leur formation effectuée.

#### 2. Les effectifs pénitentiaires

→ Les effectifs de l'administration pénitentiaire passent de 25 703 en 2002 à **34 174** au **1<sup>er</sup> janvier 2011(+33%)**.

→ Les personnels de surveillance ont augmenté de 20 225 en 2002 à **25 873** au **1<sup>er</sup> janvier 2011 (+28%)**.

→ Le nombre de conseillers d'insertion et de probation s'est accru de 1 882 en 2002 à **2 919** au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (+55%).

En outre, d'ici septembre 2011, **204 nouveaux conseillers d'insertion et de probation**, actuellement en formation à l'ENAP, seront affectés dans les SPIP.

#### **LES TRANSFERTS DE CHARGES**

Plusieurs missions de sécurité, assurées habituellement par le ministère de l'Intérieur, seront désormais prises en charge par les forces de sécurité du ministère de la Justice et des Libertés composées de personnels pénitentiaires. Il s'agit notamment du transfert de détenus dans les unités hospitalières sécurisées interrégionales, de la sécurisation des enceintes judiciaires ou bien encore de la prise en charge progressive des transfèvements entre les prisons et les tribunaux. Pour assurer ces nouvelles missions, **800 emplois** seront transférés sur 3 ans (2011-2013) du ministère de l'Intérieur vers le ministère de la Justice et des Libertés.

### **3. Les effectifs de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)**

→ Les effectifs de la PJJ ont augmenté de **6 950 à 8 837** entre 2002 et 2011 (+ 27%).

→ En outre, bien que des efforts de rationalisation aient été réalisés sur les fonctions administratives depuis 2008, le nombre de personnels affectés à **la fonction éducative, le cœur de mission, reste constant.**

### **Mode et calendrier des concours 2011-2012**

→ **Pour les magistrats** : des concours exceptionnels seront organisés, le premier ayant ouvert ses candidatures en juin 2011 (90 postes), pour de premières arrivées en juridictions en septembre 2012.

Par ailleurs, le nombre de postes offerts à l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) sera augmenté dès 2011. Ce sont **225 auditeurs de justice** qui entreront à l'ENM en janvier 2012 au lieu des 180 initialement prévus.

→ **Pour les greffiers** : Un concours de recrutement exceptionnel sera organisé début 2012 pour une arrivée en juridictions à l'automne 2012. Les appels à candidatures auront lieu en novembre 2011.

→ **Pour les éducateurs** : Le recrutement d'éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sera adapté au fur et à mesure des ouvertures d'établissements.

# « ET SI LA JUSTICE DE DEMAIN, C'ÉTAIT VOUS » : UNE CAMPAGNE NATIONALE SUR LES METIERS ET LES RECRUTEMENTS

Pour accompagner cette politique de recrutement, le ministère a lancé en juin une campagne de communication sur les métiers de la Justice.

Autour d'un **visuel générique**, les métiers proposés par les 4 écoles du ministère – magistrats, greffiers, surveillants pénitentiaires, éducateurs de la PJJ – feront l'objet d'un **visuel spécifique** à l'ouverture des concours.

Un « **flash code** » est intégré sur chaque affiche pour permettre aux utilisateurs de smartphones d'accéder directement au site du ministère ([www.metiers.justice.gouv.fr](http://www.metiers.justice.gouv.fr)) sur lequel toutes les conditions pratiques pour postuler sont détaillées.

- Un visuel générique servira d'accroche pour la campagne « *Et si la Justice de demain, c'était vous ?* ».
- La campagne sera déclinée métier par métier. Chacun – magistrat, greffier, surveillant et éducateur de la PJJ – possèdera son propre visuel, lequel sera lancé en même temps que les ouvertures des concours. Un « **flash code** » est intégré sur chaque visuel pour permettre aux utilisateurs de smartphones d'accéder directement au site du ministère ([www.metiers.justice.gouv.fr](http://www.metiers.justice.gouv.fr)) où toutes les conditions pratiques pour postuler sont détaillées.
- Le plan média de la campagne générale comprend :
  - un affichage dans les lieux de justice : les 37 cours d'appel, les 165 tribunaux de grande instance et les 133 maisons de justice et du droit
  - un encart publicitaire (visuel générique) dans la presse quotidienne nationale
  - des partenariats avec la presse spécialisée écrite et web
  - déjà présent sur **Facebook**, avec [JUSTITHEMIS](#) (relais d'information des actualités juridiques et les initiatives du ministère), le ministère de la Justice et des Libertés a créé les profils des métiers de la Justice pour apporter au grand public toutes les informations utiles sur les dates des concours et accueillir les débats et discussions autour de ces quatre métiers du droit :

Educateur  
Greffier  
Magistrat  
Surveillant pénitentiaire

Le plan média pour chacun des métiers sera décliné au regard de leurs spécificités.

